

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

**2016 V 82** Vœu relatif à l'inclusion des Centres de Formation d'Apprentis dans le dispositif « Initiative emploi ».

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'en dépit de sa situation centrale au sein du « bassin d'emploi le plus dynamique d'Europe », Paris comptait en janvier 2016 quelque 134.890 demandeurs d'emplois de catégorie A, dont 25.000 jeunes de 16 à 25 ans suivis par la Mission locale de Paris ;

Considérant d'autre part que près de 30.000 offres semblent « difficiles à pourvoir », tandis que de nombreux secteurs ne parviennent pas à recruter dans les domaines de l'informatique, du numérique, de la vente, de l'hôtellerie-restauration, des services à la personne, du médico-social et de l'artisanat ;

Considérant que les CFA en Ile-de-France peinent à trouver parfois des candidats à des formations par apprentissage pourtant pourvues d'employeurs (près de 9.000 places libres) ;

Considérant qu'une des explications avancées par les économistes à ce paradoxe consiste en une inadéquation de l'offre à la demande, selon « deux mécanismes théoriques » que sont « l'inadéquation spatiale » (« *Spatial Mismatch* ») et « l'inadéquation de compétences » (« *Skill Mismatch* ») mis en lumière dans un rapport de 2011 de la fédération de recherche du CNRS « Travail, Emploi et Politiques publiques » ( *source* : « *Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?* », Yannick L'Horty et Florent Sari) ;

Considérant que selon cette analyse, « les demandeurs d'emploi parisiens sont physiquement éloignés des emplois qui correspondent à leurs profils », et « qu'ils présentent (par conséquent) un risque élevé de chômage de longue durée » ;

Considérant que la mairie de Paris a déployé, en janvier dernier, un dispositif intitulé « Initiative Emploi » destiné à mettre en relation les entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter avec des chômeurs en recherche d'emploi sur le territoire parisien ;

Considérant les partenaires impliqués dans ce projet, que sont la Mission locale, Pôle emploi et le PLIE ;

Considérant cependant que les offres des CFA ne sont pas encore répertoriées sur la plateforme « initiative emploi », alors même qu'ils forment pour partie des jeunes dans des secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement, comme l'artisanat ou les services à la personne notamment ;

Considérant pourtant que l'apprentissage demeure l'une des clés de l'emploi des jeunes et une voie d'accès efficace au marché du travail tandis que 62% des apprentis trouvent un travail après leur formation (*source : note d'information de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, 2015*) et qu'en moyenne « 50% des contrats d'apprentissage se poursuivent par une embauche au sein de la même entreprise » (*source : Christian P.Gury, « L'apprentissage , une autre manière de réussir », 2010*) ;

Sur proposition de Leïla DIRI et des élus du groupe UDI-MoDem,

Demande à la Maire de Paris :

- Que les postes à pourvoir au sein des CFA franciliens soient publiés sur la plateforme « Initiative emploi », notamment en créant des liens redirigeant vers les sites les répertoriant tel « cfacile »;
- Que les CFA franciliens continuent d'être pleinement associés au dispositif « Initiative emploi » et ses déclinaisons en termes de forums, de réunions d'information et de formations préalables à l'embauche.